



Conduite à tenir en cas d' A.E.S

Accident exposant au sang (et autres liquides biologiques)

Immédiatement



Si piqûre ou blessure ou contact direct sur peau lésée

1. Ne pas faire saigner
2. Nettoyer la lésion à l'eau et au savon puis rincer
3. Désinfecter pendant 10 min. avec au choix :
 - Eau de Javel fraîchement diluée à 1/10^{ème}
(10 ml de javel à 12° chlorométrique pour 90 ml d'eau)
 - Dakin stabilisé ®
 - Alcool à 70°



Si projection dans l'oeil ou sur muqueuse

- Rincer abondamment, pendant plusieurs minutes, à l'eau ou au sérum physiologique

Avant la 3^{ème} heure

Prendre contact avec le médecin référent pour les établissements qui en disposent, ou à défaut, avec les soins intensifs du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales de l'hôpital Purpan : 05 61 77 23 17 (24/24h)

- Pour évaluer le risque infectieux
- Pour effectuer des examens si nécessaire (VIH, Hépatite B, Hépatite C, transaminases) pour vous et pour le patient source avec son accord
- Si nécessaire, un traitement prophylactique (VIH, Hépatite B) sera prescrit dans les premières heures de l'accident

Ne pas oublier

- Faire établir un certificat médical initial sous 24h (médecin)
- Informer le médecin du travail
- Effectuer un suivi clinique et/ou sérologique selon prescription médicale



Mesure de prévention

- Respecter les bonnes pratiques lors de toute manipulation d'instruments piquants ou coupants
- Privilégier l'utilisation de matériel à usage unique
- Utiliser des collecteurs spécifiques pour évacuer le matériel souillé
- Porter les équipements de protection individuelle adaptés à chaque situation

Informez la personne chargée de renseigner le registre des accidents bénins ou d'effectuer la déclaration d'accident du travail



Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site
www.prevaly.fr



Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux

